

N°DCA-2022-019

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
15
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**RUGBY 2022  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SP 76 MULTISPORTS**

Le 31 mars 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

**Suppléants**

Mme Patricia RENOÜ.

MM. Laurent JACQUES, Jérôme LHEUREUX.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

**III. Membre de droit :**

M. Lionel GUERET-LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL à Monsieur André GAUTIER.

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU - représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Christine MOREL – représentée, Dominique TESSIER - représentée.

MM. Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Sociétale</i>	<i>Intégrer la qualité de vie en service et le développement durable dans le fonctionnement du Sdis</i>	<i>S'engager dans une démarche de santé, de sécurité au travail et de qualité de vie en service dynamique</i>

\*

\* \*

Vu :

- *le Code Général des Collectivités territoriales,*
- *la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,*
- *le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*
- *la circulaire du 29 septembre 2015 relatives aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,*
- *la convention de coopération du 30 avril 2019 conclue avec l'association SP 76 Multisports et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime.*

\*

\* \*

Conformément à la réglementation en vigueur, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) verse des subventions de fonctionnement aux associations dont l'objet est en relation avec l'intérêt du service.

Le championnat de France de Rugby de sapeurs-pompiers se déroulera du 09 au 11 juin 2022 sur le territoire de la Seine-Maritime, à Dieppe.

En quelques chiffres, ce championnat représente :

- jusqu'à 46 équipes seront représentées sur 3 niveaux de divisions,
- près 1300 participants,
- environ 4000 repas,
- 100 bénévoles par jour.

Traditionnellement organisée dans des complexes sportifs, la compétition va se dérouler sur le front de mer de la Ville de Dieppe. Ce site a été particulièrement choisi pour rassembler la population au cœur de la ville de Dieppe en vue de partager un évènement sportif inédit.

Plusieurs terrains seront ainsi mis à disposition des équipes autour du village du championnat où de multiples activités en lien avec le métier de sapeurs-pompiers seront proposées notamment pour sensibiliser aux gestes qui sauvent.

Ce sera également l'occasion de mettre en avant l'histoire des sapeurs-pompiers à travers l'exposition de véhicules anciens tout en assurant la promotion du volontariat.

Cet évènement exceptionnel va également promouvoir le rugby féminin et valorisera le handisport.

A travers ce moment de sport, un devoir de mémoire sera effectué à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du raid canadien du 19 août 1942.

Cette compétition, de grande ampleur, donnera une visibilité et un rayonnement au Département de la Seine-Maritime et à la ville de Dieppe, en témoigne la présence du comité olympique 2024.

Ce championnat, piloté par l'association SP 76 Multisports, en partenariat avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime (UDSP 76) et le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) ne sera pas sans retombées économiques sur le territoire seino-marin.

Aussi, il est proposé d'accorder à l'association SP 76 Multisports, à titre exceptionnel, une subvention de 5 000 €, qui lui sera versée en une seule fois à la notification de la présente.

L'association devra néanmoins présenter le bilan financier de cet évènement, mettant en évidence la participation du Sdis 76.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget du Service départemental d'incendie et de secours « Autres charges de gestion courante ».

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220331-DCA-2022-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 05/04/2022  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**